

## LE BRUXELLOIS DANS LES 'BIJOUX VAN DE CASTAFIORE'

### *Sera de Vriendt*

Les aventures de Tintin ont connu un énorme succès. Les bandes dessinées de Tintin ont été traduites en plus de 60 langues. Il n'est, dès lors, pas surprenant qu'il ait paru en 2004 une traduction en bruxellois<sup>1</sup>, l'idiome qui, on le sait, a fourni à Hergé une multitude de noms propres et un nombre appréciable de répliques dans des langues supposées imaginaires (arumbaya, syldave, etc.).

Cette traduction des *Bijoux de la Castafiore* peut être considérée globalement comme réussie. On y retrouve évidemment intégralement l'histoire avec toutes ses péripéties, les personnages, les images, etc., mais le texte proprement dit a une réelle force comique qui doit assurer le succès de l'entreprise.

On pourrait comparer et analyser en détail les répliques du texte original et leur version traduite. Tel ne sera pas le propos de cet article. L'objectif en est différent : déterminer si et dans quelle mesure, la langue du texte est conforme à la réalité du dialecte tel qu'il est parlé par des locuteurs autochtones. La question mérite d'être posée, pour des raisons générales (la traduction en dialecte, qui confronte le scripteur à des difficultés autres que celles de la production d'un texte dans une langue standardisée) et particulières (les caractères spécifiques du dialecte bruxellois).



© Hergé/Moulinart, 2007

<sup>1</sup> *De bijoux van de Castafiore* (2004), Joseph Justens (traduction), Casterman.

La question peut paraître superflue, mais elle ne l'est pas: le terme 'bruxellois' est en effet utilisé dans des acceptions différentes.

Le dialecte choisi, par le traducteur ou par l'éditeur, est le dialecte flamand de Bruxelles. Il s'agit d'un dialecte brabançon, qui fait partie du domaine néerlandais. Ce dialecte est sans doute né en même temps que l'agglomération qui est devenue par la suite la capitale de nos régions et enfin de la Belgique indépendante. En même temps, ou presque (?), la bourgade qui s'est développée sur les rives de la Senne a dû connaître une classe sociale supérieure, plus aisée, noble et/ou bourgeoise qui s'est servie uniquement ou de préférence d'une langue romane, le français. Cette classe dominante n'a fait que croître au cours des siècles ; le français est devenu la langue de la grande majorité de la population.

Le dialecte flamand est longtemps resté la langue la plus utilisée. Les recensements du 19<sup>e</sup> siècle font apparaître une majorité plus ou moins grande de personnes qui déclarent s'exprimer uniquement ou de préférence en 'flamand'. Selon le recensement de 1866, dans l'ensemble de l'agglomération (309.000 habitants), 19,3% de la population utilisait uniquement la langue française, 46,2% uniquement le flamand et 31,7% se déclarait bilingue (McRae 1986). La distribution des unilingues variait considérablement d'une commune à l'autre : à Bruxelles-ville 39,1% néerlandais, 20% français, à Ixelles respectivement 27,4% et 48,9%, à Uccle 87,9 et 4,7%, à Ganshoren 95,6 et 0,2% (Logie 1981). Comme, à l'époque, le nombre de personnes s'exprimant en langue standard devait être très peu élevé (fonctionnaires, journalistes, écrivains, ...), le 'flamand' déclaré devait être, dans la plupart des cas, le dialecte local. Ce dialecte est encore utilisé aujourd'hui, mais par un nombre de moins en moins élevé de locuteurs et surtout dans les relations dites de solidarité, en famille, entre amis, au café ou au stade. De ce fait, on ne l'entend plus guère dans les rues de Bruxelles. Il a toutefois conservé la sympathie (est considéré comme 'savoureux', fait d'expressions 'succulentes') de nombreux Bruxellois qui, soit, le connaissent encore mais ne le parlent plus, soit, ont gardé le souvenir du dialecte utilisé par leurs parents ou leurs grands-parents.

Il s'agit d'un dialecte, certes apparenté au néerlandais, mais possédant des caractéristiques propres:

- un système phonologique propre, avec par exemple, un ensemble tout à fait original de voyelles longues et de diphtongues,
- une grammaire, avec, par exemple, des suffixes formant les diminutifs entièrement différents de ceux du néerlandais,
- un lexique, caractérisé entre autres par l'abondance d'emprunts au français.

Le terme 'bruxellois' est utilisé, d'autre part, pour le français tel qu'il est parlé à Bruxelles. Il faut, tout d'abord, signaler ou rappeler qu'il ne peut pas y avoir de dialecte bruxellois wallon, puisque Bruxelles n'a jamais fait partie de la région où se parle le wallon. Quant à ce que l'on appelle parfois le 'bruxellois' (autre que le dialecte dont il a été question ci-dessus), il s'agit non pas d'un dialecte, mais d'un français régional, qui peut présenter un certain nombre de traits propres surtout phonétiques, mais aussi grammaticaux et lexicaux (voir, à ce sujet, l'ouvrage de H. Baetens Beardsmore, qui parle, à juste titre de 'français régional de Bruxelles'). Ces traits ne forment pas un ensemble cohérent, un système, et sont présents en plus ou moins grand nombre chez les Bruxellois francophones, selon un continuum allant d'un français très pur (contenant tout au plus quelques belgicisms) à une langue très marquée (avec davantage de traits bruxellois).

Certains auteurs ont utilisé certains traits caractéristiques de ce français local, par exemple dans la pièce bien connue *Le mariage de mademoiselle Beulemans* (Fonson et Wicheler) et, d'une manière plus affirmée, dans les *Fables de Pitje Schramouille* (Roger Kervyn de Marckete Driessche) ou les *Flauskes* (Jean d'Osta). On a affaire, dans ces derniers ouvrages, à une exploitation littéraire du bruxellois : la langue en est souvent artificielle, ce que H. Baetens Beardsmore (communication personnelle) propose d'appeler de la 'fiction linguistique'.

## 2. Les lecteurs potentiels

La décision une fois prise d'écrire un texte en dialecte, le scripteur se trouve confronté à des problèmes divers, entre autres d'orthographe. Il n'y a généralement pas d'orthographe codifiée, ou, s'il y en a une (ce qui était le cas pour le bruxellois, voir plus loin) il peut en ignorer l'existence ou elle ne lui convient pas ; il n'y pas d'ouvrages de référence, de traités d'orthographe, de dictionnaires appropriés.

Il doit songer au public auquel l'ouvrage est destiné ; il va de soi que l'éditeur attend de lui qu'il lui fournisse un texte susceptible d'être vendu au plus grand nombre possible de lecteurs. La question se pose donc : quels sont les lecteurs potentiels ?

Il apparaît que, dans le cas particulier du bruxellois (du dialecte flamand de Bruxelles), la réponse à cette question n'est pas simple, ce qui la rend intéressante.

D'un point de vue géographique, le public possible est essentiellement situé à Bruxelles ; on peut étendre cette aire aux alentours de Bruxelles et, dans une moindre mesure au reste de la Belgique, là où se trouvent des lecteurs présentant les caractéristiques qui seront décrites ci-dessous.

Plus importante est la question de savoir qui peut comprendre un texte écrit en bruxellois.

- à coup sûr, tous les néerlandophones belges, qu'ils parlent le dialecte bruxellois ou un autre dialecte flamand et même aucun dialecte (ce qui est assez rare) ; l'épithète 'belge' est nécessaire : dans l'ensemble les habitants des Pays-Bas ou ceux qui en viennent, éprouvent beaucoup de difficultés à comprendre les dialectes flamands.
- parmi les francophones, ceux qui, plus ou moins bons bilingues ou plurilingues, possèdent une certaine connaissance du néerlandais, surtout mais pas uniquement si, dans leur enfance, ils ont entendu du bruxellois.

L'ouvrage projeté n'est donc, en principe, guère accessible aux personnes unilingues ou aux plurilingues dont la connaissance du néerlandais est nulle ou insuffisante. Ce qui n'exclut pas qu'elles puissent essayer de le lire : ne peut-on pas apprendre une langue par la bande dessinée ?

Il convient de noter que le nombre de lecteurs possibles ne paraît pas négligeable. Entamées en 2002, les représentations du théâtre populaire bruxellois (Brussels Volkstejoeter) attirent, chaque année, plus de 10.000 spectateurs au spectacle unique qu'il présente (un nombre qui fait sans doute rêver pas mal de directeurs de théâtre ...).

## 3. Les sons du bruxellois

Il ne peut être question de décrire ici l'ensemble du système phonologique du bruxellois. La caractéristique majeure en est un ensemble original de voyelles longues et de diptongues, résultat d'un glissement qui a affecté tout le système et qui a dû se produire au 17<sup>e</sup> et au 18<sup>e</sup> siècle (voir à ce sujet van Loey, 1979).

Le tableau ci-dessous présente les phonèmes en question (en signes phonétiques), un exemple bruxellois, et le mot néerlandais correspondant. Pour l'exemple bruxellois, l'orthographe utilisée est celle qui a été codifiée par l'Académie van het Brussels (*De spelling van het Brussels*, 1997) et, dans la quatrième colonne, l'orthographe utilisée dans la traduction des *Bijoux*.

Phonème	Exemple	En néerlandais	Dans les <i>Bijoux</i>
i.	gjen	geen	gjen
y.	schuun	schoon	schuun
u.	loêter	later	loeter
e.	deep	diep	deep
ø.	meur	muur	meur
o.	roope	roepen	roope
E.	vêr	ver	
a.	aavers	ouders	aavers
o.i	gooi	goede	gooi
Ei	eite	eten	eite
œi	ruik	reuk	ruik
.↔	ôit	uit	oeit
v	vougel	vogel	vougel
a.↔	zaain	zijn	zaain, zaan

Ce tableau appelle deux remarques :

- L'orthographe utilisée dans les *Bijoux* (quatrième colonne) est fort proche de celle préconisée par l'Académie van het Brussels (deuxième colonne). Les différences constatées dans le bas du tableau, pour les phonèmes .↔ et a.↔ sont dues à de légères différences, tout à fait légitimes, de prononciation.
- Deux questions méritent d'être posées :
  1. l'orthographe choisie rend-elle bien les différences entre phonèmes (utile pour le lecteur) ?
  2. l'orthographe choisie distingue-t-elle correctement les voyelles longues (partie supérieure du tableau) des voyelles brèves correspondantes ?

La réponse à la première question est oui; tous les graphèmes sont différents les uns des autres. Par contre (deuxième question), la graphie *oe* pour le /o/ long, est la même que pour le /u/ bref : on lit, dans les premières pages *hoesemt* (ademt, respire), *woe* (waar, vrai), *goeget* (gaat het, va-t-il), *loeter* (later, plus tard), etc., où la voyelle est longue, et aussi *bloemekes* (bloempjes, petites fleurs) et *zoe* (zo, ainsi) où la voyelle est brève. Des graphies différenciées auraient été préférables, par exemple (*h*)*oêsemt*, *woê*, *goêget*, *loêter*, car, en bruxellois, /o/ et /u/ sont des phonèmes différents : *oêk* ('haak', crochet) s'oppose à *oek* ('hoek', coin) et *koêk* ('kaak', joue) à *koek* ('koek', couque, biscuit).

On peut conclure de ce qui précède, et de l'observation des autres graphèmes (voyelles brèves et consonnes), que le traducteur a une perception correcte des sons de son dialecte et qu'il s'est efforcé d'exprimer le mieux possible les distinctions observées. Dans un cas au moins, le choix des graphèmes n'a pas été heureux. Le problème de l'orthographe mérite assurément qu'on lui consacre une attention particulière. La section suivante y est consacrée. (suite en p.30)

(suite de la p.27)

## 4. L'orthographe

Une fois l'idiome choisi, en l'occurrence le dialecte bruxellois, le traducteur se doit de présenter un texte qui tienne compte de son public potentiel et de son bagage langagier (voir la section 2 ci-dessus). Bref, il doit choisir une orthographe, un système orthographique cohérent. Quelle orthographe choisir ?

À priori, trois choix sont possibles : une orthographe fondée sur celle du néerlandais, une orthographe inspirée de celle du français, un mélange raisonné de ces deux systèmes. On exclut ici les possibilités, purement théoriques, d'utiliser un alphabet phonétique (illisible pour le commun des lecteurs) ou d'en imaginer un nouveau !

### 1. Une orthographe fondée sur celle du néerlandais

Cette option paraît la plus réaliste. Le dialecte flamand de Bruxelles appartient, on l'a rappelé plus haut, au domaine néerlandais. Il a certaines caractéristiques phonologiques et phonétiques semblables à celles du néerlandais. Illustrons cela par un exemple simple (l'orthographe utilisée est celle préconisée par l'Académie van het Brussels et décrite dans *De Spelling van het Brussels*, 1997) :

(1a) *Geif ma daan boek*

Cette phrase, qui signifie 'donne-moi ce livre', sera facilement comprise par tout lecteur ayant des notions, même lointaines, de néerlandais (*geef me dat boek*). On peut même supposer qu'un lecteur totalement ignorant (en ce qui concerne le néerlandais) puisse comprendre cette phrase, dans un contexte donné (l'image), grâce à sa connaissance de l'anglais (*give me that book*) ou de l'allemand (*gib mir das Buch*).

Il faudra bien sûr tenir compte de certaines difficultés causées, par exemple, par les différences existant entre la phonologie du dialecte et celle de la langue standard ou par l'interprétation que des lecteurs francophones pourraient donner à certains graphèmes.

### 2. Une orthographe inspirée de celle du français

Reprenons notre exemple, choisi pour son extrême simplicité. La diphtongue écrite *ei* dans la phrase (1a) ci-dessus existe en français, dans des mots tels que *pareil*, *ortel*, *vieil*, etc. Elle s'écrit toujours *eil*. La graphie *ei* ne peut pas être utilisée puisqu'elle a une autre valeur : *peine*, *reine*, *Seine*, *veine*, etc.

Le premier mot pourrait donc s'écrire *geilf*. Mais, en français, la lettre *g* suivie de *e* se prononce comme dans *gel*, *genièvre*, etc. Faut-il donc la faire suivre d'un *u* ? On obtient alors *gueilf*. Mais la séquence *uei* suggère une autre prononciation, comme dans *orgueil*. On le voit : les problèmes s'accumulent. Tout problème est fait pour être résolu, mais comment réagira le lecteur ? Une solution proposée, par exemple par Starck et Claessens (1988), est de rendre le *g* fricatif du bruxellois par le graphème *gh*. On obtient alors :

(1b) *Gheilf ma dâ bouc*

Les lecteurs potentiels apprécieront-ils ? Seront-ils aidés dans leur lecture ?

Supposons maintenant que, dans notre phrase, il ne s'agisse pas d'un, mais de plusieurs ouvrages : 'donne-moi ces livres'

En néerlandais : *geef me die boeken*

En bruxellois (orthographe inspirée du néerlandais) : *geif ma dei boeke*

Comment écrire la marque du pluriel, prononcée /↔/ (le *e* dit muet, mais qui n'est pas 'muet' du tout) à partir de la graphie de la phrase (1b) ? Ajouter une terminaison *e* à *bouc* ne convient certainement pas : *bouce* se lirait comme *douce*. Alors *bouque* ? Mais ceci n'indique pas que le *e* final se prononce, or il doit se prononcer, puisqu'il est la marque du pluriel. Alors ...

### 3. Un savant mélange

Un mélange de graphies empruntées aux systèmes de deux langues ne peut qu'engendrer la confusion. Quand et comment le lecteur saura-t-il, dans chaque cas particulier à quel système il doit se référer ? Un exemple : comment saura-t-il s'il doit lire la consonne initiale de *joeng* comme celle du français *jonque* ou celle du néerlandais *jongen* ?

#### L'orthographe des *Bijoux*

Dès l'abord, il apparaît que le traducteur a choisi la première solution, comme l'attestent certains graphèmes :

- oe* pour rendre le phonème /u/ (en français *ou*),
- ui* pour rendre le phonème /œi/ (en français *euil*),
- ie* pour rendre le phonème /i:/ (en français, on a *i*, qui n'est pas nécessairement long)
- ou* pour rendre le phonème /v/ (qui n'existe pas en français).

De plus il applique des conventions orthographiques propres au néerlandais : la longueur des voyelles, sauf /i:/, est rendue par un redoublement : *aa*, *ee*, *oo*, *uu* ; la consonne qui suit une voyelle brève est redoublée lorsqu'elle est suivie d'un *e* 'muet' : *wakker*, *dikke*, *wille*, *afkappe*.

Toutefois, il est évident que le traducteur a dû opérer quelques choix difficiles. Entre autres :

- le bruxellois ne connaît dans aucun cas l'aspiration exprimée en néerlandais par la lettre *h*. Il semble, dans ce cas, logique de ne pas l'écrire. Le traducteur des *Bijoux* a, au contraire, choisi de l'écrire : on lit *hand*, *heks*, *heimel*, *hange*, etc. (néerlandais 'hand', 'heks', 'hemel', 'hanger'). Du moins dans la plupart des cas : *emme* ('hebben', avoir) et les diverses formes de ce verbe très fréquent sont écrites sans *h* initial, mais p.5 on lit *hedde* ('heb je', as-tu). *Uute* ('heten', s'appeler) est écrit sans *h* à la 2<sup>e</sup> page, mais avec *h* deux pages plus loin ; *ik huude* ('hoorde', entendais) est écrit avec *h*, mais le participe passé de ce dernier verbe est, à diverses reprises *guut* ('gehoord') ! Le pronom personnel neutre (néerlandais 'het') s'écrit tantôt *et*, tantôt *het*. Et à la première page, on lit *hoësem*, du verbe *oëseme* (néerlandais 'ademen', respirer), où le *h* est hypercorrect.



© Hergé/Moulinsart, 2007

- Le bruxellois a plusieurs voyelles d'avant d'aperture moyenne, pour lesquelles il est normal qu'on utilise la lettre *e*. Pour ne pas compliquer les choses, on ne parlera pas du *sjwa* ou *e* dit muet, qui s'écrit également *e*, ni du / E./ assez rare en bruxellois.

Le tableau ci-dessous représente les phonèmes en question, leur graphie selon la *Spelling* (1997) et quelques exemples tirés des *Bijous* :

e.	ee	deep, percees, bezeet, gezéén, léét
E	e	met, trekt, èmme,èdde, erm, geblèssèit
œ	è	wet, stèt, wedde, lestert, wettel

La voyelle longue est représentée par le graphème *ee*, une graphie empruntée au néerlandais. Dans les deux derniers exemples, elle est renforcée (?) par des accents aigus inutiles.

Pour distinguer les deux voyelles brèves, le traducteur a choisi d'utiliser un accent grave, mais il ne le fait que de temps à autre, ce qui peut induire le lecteur en erreur : le *e* de *met*, *trekt*, *erm* est très différent du *e* de *wet*, *wedde*, *wettel*. L'accent circonflexe sur *stèt* est pour le moins curieux. On remarquera que la *Spelling* utilise trois graphèmes différents.

On peut conclure de ce qui précède que, si dans l'ensemble l'orthographe permet une bonne lecture du texte bruxellois, quelques choix de graphèmes sont peu heureux et que l'utilisation de l'orthographe choisie manque parfois de rigueur.

## 5. La grammaire

Ici aussi, il faut se limiter et donc choisir. La syntaxe du bruxellois est, en gros, semblable à celle du néerlandais. Par contre, la morphologie présente de nombreux phénomènes intéressants : pluriel des noms, diminutifs, formes de l'adjectif, conjugaison, etc. (pour une description détaillée, voir De Vriendt 2004).

On examinera ci-dessous quelques aspects de la conjugaison et les formes résultant de la combinaison d'une forme verbale et d'un pronom enclitique.

Comme le néerlandais, le bruxellois a des formes régulières et des formes irrégulières, par exemple le présent des verbes auxiliaires (entre autres 'être' et 'avoir') et les formes du passé (verbes dits forts et irréguliers). Dans la suite, il ne sera question que d'une manière tout à fait exceptionnelle de formes irrégulières.

Au présent, la conjugaison est très simple :

*Ik werk, ge werkt, ei werkt, we werke, ge werkt, ze werke.*

Dans certains contextes (devant un groupe consonnantique), la voyelle longue du radical devient brève. Ainsi, on aura *ik sloêp* ('ik slaap', je dors), *ge slopt, ei slopt, we sloêpe*, etc.

On retrouve ces diverses formes dans les *Bijous*, par exemple, avec raccourcissement de la voyelle, *loit* (de *loête*, 'laten', laisser), *slopt, snait* (de *snaaie*, 'sniijden', couper).

La terminaison *-t* de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> personne du singulier, ainsi d'ailleurs que de l'impératif, est particulièrement sensible à son contexte. On peut distinguer les phénomènes suivants :

1. La terminaison tombe lorsque le mot suivant commence par une consonne. On dit donc *ze slopt* ('ze slaapt', elle dort), mais *ze slop ni* ('ze slaapt niet', elle ne dort pas), *roept em* ('roept hem', appelle-le) mais *roep ze* ('roep ze', appelle-les).

2. Elle tombe également devant le pronom personnel neutre *et*. On dit donc *pakt em vast* ('pak hem vast', saisis-le) mais *pak et vast* ('pak het vast', saisis-le, cela). Si, de ce fait, le pronom *et* venait à suivre une voyelle, un *-g-* est inséré, évitant ainsi un hiatus : on ne dit pas *ze doo et ni*, mais *ze dooget ni* ('ze doet het niet', elle ne le fait pas).

3. Si le mot suivant commence par une voyelle, la terminaison se prononce *-t* si le radical du verbe se termine par une consonne sourde (ou non voisée), mais elle se prononce *-d* si le radical du verbe se termine par un phonème sonore (ou voisé), consonne ou voyelle. Ainsi le *-t* se prononce *-t* dans *pakt em vast*, *kupt en gazet* ('koop een krant', achète un journal), *loit et ni valle* ('laat het niet vallen', ne le laisse pas tomber), mais il devient *-d* dans *lèsterd is* ('luister eens', écoute), *ze vind em ni* ('ze vindt hem niet', elle ne le trouve pas), *ze goêd em oêle* ('ze gaat hem halen', elle va le chercher).

4. Lorsque le pronom sujet de la 2<sup>e</sup> personne, *ge*, est enclitique (suit immédiatement le verbe), on observe la même variation *t/d* et le *g-* initial du pronom tombe. On peut comparer, d'une part, *ge slopt* ('je slaapt', tu dors) et *slopte* ('slaap je', dors-tu) et, d'autre part, *ge spelt* ('je speelt', tu joues) et *spelde* ('speel je', joues-tu). Au présent de verbes irréguliers, il peut arriver que la dentale de la terminaison tombe également et soit remplacée par une semi-voyelle que l'on peut écrire *-i-* ou *-j-* ; à Bruxelles, on peut entendre *edde* et *eje* ('heb je', as-tu), *zaide* et *zaje* ('ben je', es-tu), *kunde* et *kuje* ('kun je', peux-tu), *zoide* et *zoje* ('zou je', l'auxiliaire du conditionnel).

Le lecteur attentif, qui a suivi des cours de néerlandais à l'école, aura peut-être reconnu dans les exemples ci-dessus une application de la règle dite de '*t kofschip*'.

En néerlandais, le suffixe du passé des verbes réguliers est *-de*, sauf si le radical du verbe est terminé par une consonne sourde, à savoir *p*, *t*, *k*, *f*, *s* ou *ch*, les consonnes du mnémotechnique '*t kofschip*' : on a donc 'hoopte, zette, pakte, kuste, lachte', etc. mais 'antwoordde, leerde, wilde, legde', etc. On retrouve la même opposition au participe passé : 'gehoopt, gezet, gepakt, gekust', etc. mais 'geantwoord, geleerd, gewild, gelegd', etc.

Cette alternance procède d'une certaine 'logique' articulatoire : la consonne dentale se prononce *-d-*, est donc voisée, se prononce avec une vibration des cordes vocales, lorsque les sons qui précèdent et la voyelle qui suit sont tous voisés. Lorsque la consonne finale du radical, qui précède la terminaison, est sourde (*p*, *t*, *k*, *f*, *s* ou *ch*), la terminaison se réalise elle aussi sans vibration des cordes vocales. Au participe, la consonne finale est toujours sourde, du fait d'une règle très générale du néerlandais qui assourdit toutes les occlusives et les fricatives devant une pause. Le maintien, dans l'orthographe, de la distinction *d/t* au participe se justifie par le fait qu'on la retrouve dès que le participe, employé adjectivement, reçoit une terminaison : 'gekuste meisjes' (des jeunes filles embrassées), mais 'geleerde vrouwen' (des femmes savantes). On écrit 'geleerd' et 'geleerde' comme on écrit 'hoed' et 'hoeden'.

En bruxellois, la même opposition se manifeste dans un plus grand nombre de contextes qu'en néerlandais : dans les formes régulières de l'imparfait et du participe passé, mais aussi au présent de l'indicatif (voir 3 et 4 ci-dessus).

### La grammaire dans les *Bijous* (les formes verbales)

La conjugaison des verbes est très simple ; tout naturellement les diverses formes sont correctement rendues dans les *Bijous*. Il en va de même des formes irrégulières du présent de l'indicatif, de l'imparfait et du participe passé. C'est bien sûr l'essentiel.



Il est cependant intéressant de voir comment le traducteur a traité les variations décrites dans les paragraphes précédents, qui concernent les réalisations d'une dentale : *d* ou *t* ou, parfois, zéro ou une semi-voyelle ou *g*. Ces réalisations sont telles qu'on les perçoit dans le dialecte tel qu'il est *parlé*. La question est de savoir dans quelle mesure et comment il convient d'en tenir compte dans un texte *écrit*.

La solution la plus simple était de se conformer aux conventions de l'orthographe néerlandaise, comme c'est le cas, d'une manière générale dans cet ouvrage (voir ci-dessus, L'orthographe des *Bijous*) et donc

- d'utiliser la terminaison *-t* au présent (les variantes sont alors considérées comme des faits d'assimilation phonétique qui ne doivent pas être représentés sous la forme écrite), en ne dérogeant à cette règle que pour représenter des formes exceptionnelles ;
- d'observer l'alternance *de/te* à l'imparfait et *d/t* au participe passé, selon la règle commentée ci-dessus (*te* et *t* après une consonne sourde, *de* et *d* dans tous les autres cas, la règle de '*t kofschip* !).

Au présent, le traducteur a, comme il fallait s'y attendre, utilisé la terminaison *-t* dans presque tous les cas. Si l'on se réfère aux divers phénomènes décrits ci-dessus, on peut néanmoins constater ce qui suit :

1. Le mot suivant commence par une consonne (le *-t* ne se prononce pas). On lit (p.3) *ge blooit ni*, *ge moeit giene schrik emme*, *ge paaist zeiker*, (tu ne saignes pas, tu ne dois pas avoir peur, tu penses certainement, ...) etc. Toutefois, la terminaison est tombée : *alles goe good* (p.5, 'alles gaat goed', tout va bien), *ze kom ni* (p.7, 'ze komt niet', elle ne vient pas).
2. Les formes avec insertion de *-g-* ont été bien observées : *goeget* (p.3, 'gaat het', ça va ?), *ik wei get ni* (p.7, 15, 'ik weet het niet', je ne sais pas ; on remarquera que, dans ce cas, c'est le *-t* du radical qui a été affecté).
3. Le mot suivant commence par une voyelle. Le traducteur utilise généralement la terminaison *-t* : *vult a longe* (p.1, remplis tes poumons), *haaft op* (p.2, arrête), *ge goit een beëtche geld ...* (p.3, tu vas ... un peu d'argent), donc aussi dans des contextes où l'on prononce *-d-* (ce qui est tout à fait justifié), mais p.4 on lit *de polis eid ons toegeloete ...* ('de politie heeft ons toegelaten...', la police nous a permis ...).
4. À la deuxième personne avec pronom enclitique (et chute du *g-*), le traducteur a rendu les sons tels qu'il les a (correctement) entendus. On a donc, dans un contexte visé, *graisde* (p.2, pleures-tu ; le radical du verbe *graaize* se termine par la consonne sonore *-z* ; l'orthographe *graisde*, avec *-s-* est conforme à l'usage néerlandais), *permeteide* (p.9, permettez-vous), *wilde* (p.11, 12, 19 'wil je, wilt u', veux-tu, voulez-vous), etc. et, après une consonne non voisée, *uute* (p.2, 'heet je', t'appelles-tu), *sprèkte* (p.12, 'spreek je', parles-tu), etc. On



© Hergé/Moulinart 2007

peut admettre que le traducteur ait considéré toutes ces formes comme irrégulières, au même titre que celles que présentent quelques verbes très fréquents : *edde* ('heb je', as-tu), *zoïde* et *zouïe* ('zou je', l'auxiliaire du conditionnel), *goïe* ('ga je', vas-tu), *zaaie* ('zijt ge, ben je', es-tu), etc.

Les formes d'imparfaits sont assez rares et correctes (on entend la différence entre *-de* et *-te*). Au participe passé, les choix du traducteur manquent de cohérence. Il semble d'abord favoriser une orthographe phonétique : *gezeit* (p.1, 'gezegd', dit), *oengejoegt* (p.2, 'aangejaagd', ici : inspiré), *geblesseit* (p.3), *gerepareit*, *getelefoneit* (p.5), *guut* (p.5, 'gehoord', entendu), où, selon la règle de '*t kofschip* on attend une forme terminée par *-d*. À la p.6 *gebelt* ('gebeld', sonné) et *geprovokéit*, mais à la page suivante, on a *getiekend* ('getekend', signé). P.8 on lit *geschuirde* ('gescheurde', déchiré) et p.9 *geriskeide*, où, il est vrai, on entend le *-d-* devant une terminaison vocalique. On a ensuite *verwittigd* (p.13, prévenu), *guut* (p.15, 'gehoord', entendu) et *gevroegd* (p.16, 'gevraagd', demandé). Toute régularité semble avoir disparu.

En ce qui concerne la grammaire, on peut en définitive arriver à une conclusion semblable à celle de la section 4 (l'orthographe) : la traduction donne une image globalement correcte de la grammaire du dialecte utilisé, mais on peut regretter un certain manque de cohérence dans l'application des règles d'orthographe grammaticale.

## 6. Le lexique

Le bruxellois est, on l'a vu, un dialecte appartenant au domaine néerlandais, mais la population qui le parle a été, depuis des siècles et d'une manière de plus en plus intensive, mise en contact avec une langue parlée par les classes aisées, le français. Le français fut pendant longtemps une langue de prestige, ensuite un instrument nécessaire de promotion sociale, enfin, plus récemment, la langue des voisins majoritaires au sein d'une agglomération officiellement bilingue (français/néerlandais et non français/bruxellois).

C'est dans le domaine du lexique que l'influence du français s'est manifestée le plus nettement. L'usage du dialecte étant de plus en plus restreint aux relations dites de solidarité (entre amis, en famille, parfois entre collègues, etc.), le vocabulaire courant, celui de la vie de tous les jours, est en gros celui du dialecte. Par contre, pour tout ce qui relève de la vie publique, des contacts avec l'administration, des technologies modernes, etc. la plupart des Bruxellois se servent du français ou, à tout le moins, se servent des vocables français.

Il s'en suit que presque tout ce qu'il est convenu d'appeler le vocabulaire de base est original, brabançon, germanique, par exemple, tous les articles et les pronoms, les prépositions, les conjonctions et les adverbes les plus courants.

Les catégories les plus intéressantes sont celles du nom et du verbe.

### I. Le nom

Voyons, par exemple, les termes qu'on emploie pour désigner la maison, les pièces, les meubles et autres objets qu'on y trouve.

On n'emploie que le mot local pour *ôis* ('huis', maison), *kôemer* et *sloêpkoêmer* ('kamer, slaapkamer', chambre à coucher), *kuike* ('keuken', cuisine), *trap* (escalier), *toêfel* ('tafel', table), *stoel* ('stoel', chaise), *dui* ('deur', porte), *ve(e)nster* ('venster', fenêtre), *bedde* ('bed', lit), etc.

Par contre, seul le mot français est utilisé pour désigner la salle à manger, le palier, le réchaud, le frigo, le lustre (ce dernier adapté : *luster*).

On emploie le plus souvent *krontsje* ('kraantje'), mais on peut aussi parler du *robinet*.

Dans les *Bijous*, on n'est donc pas surpris de lire *muguet*, *bohémiens*, *avenir*, *bonne aventure*.

Parfois, la prononciation est adaptée : *restante* (des restes), *kampement*, *maluir* ('malheur'), *accident*, *terrèng* (terrain), *bour* (bord), ou seulement l'orthographe : *polis* (police), *march* (marche), *madam*.

Les noms empruntés peuvent recevoir une terminaison empruntée au dialecte (le pluriel *restante*) ou un suffixe de diminutif (*bohémienneke*).

## II. Le verbe

Les verbes les plus courants sont ceux du dialecte, les auxiliaires (de temps, de mode, du passif), mais aussi *goên* (aller), *komme* (venir), *eite* (manger), *drinke* (boire), *sloêpe* (dormir), etc. et il est exclu de leur substituer un verbe français.

En dehors de ce groupe plutôt restreint de verbes très courants, le bruxellois a souvent recours à des verbes français, la plupart appartenant à la première conjugaison (verbes en *-er*). La terminaison de l'infinitif français devient alors *-eir-* qui s'ajoute au radical pour recevoir ensuite les terminaisons propres au dialecte. *Kampeire*, par exemple, a les formes régulières suivantes : *ik kampeir*, *ge kampeit*, *ei kampeit*, *ik kampeide*, *ik em gekampeid*. Comme on peut le voir le *-r* tombe devant une dentale, selon une règle d'assimilation bien connue du bruxellois : *ves* ('vers', frais), *kêt* ('kort' court), *liere/liet/liede/gelied* ('leren, leert, leerde, geleerd', apprendre), etc.

Les *Bijous* offrent, dès les premières pages, une belle brochette de verbes empruntés au français : *marcheire*, *gigoteire*, *geblesseit*, *examineire*, *placeire*, *soigneit*, *kampeire*, *installeire*, *logeire*, *gerepareit*, etc.

Les *Bijous* offrent une image très correcte des choix lexicaux opérés par le bruxellois.

## 7. Conclusion

L'objectif exprimé en début d'article était de déterminer si, et dans quelle mesure, la langue du texte est conforme à la réalité du dialecte tel qu'il est parlé par des locuteurs autochtones. Au terme de notre étude, il est permis de conclure que le traducteur possède non seulement une connaissance parfaite du dialecte, mais qu'il a également très bien écouté les réalisations des mots et des sons. Nos remarques critiques n'ont en fin de compte porté que sur l'orthographe, dont on ne peut ignorer qu'elle pose des problèmes sérieux au traducteur : quelques choix malheureux, susceptibles de nuire à une lecture aisée, et, plus souvent, un manque certain de rigueur dans l'application des choix orthographiques opérés.

Si, comme cela semble devoir être le cas, d'autres ouvrages de Tintin devaient être traduits en bruxellois, il devrait être possible, à peu de frais, de tenir compte des quelques remarques critiques en produisant des traductions aussi réussies que celle des *Bijous*.<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Dans ses traductions ultérieures de l'œuvre d'Hergé, J. Justens a tenu compte en général des suggestions de la part de S. de Vriendt.

## Bibliographie

- BAETENS BEARDSMORE, H. (1971), *Le français régional de Bruxelles*, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles.
- DE VRIENDT, S. (2003), *Grammatica van het Brussels*, Gent, Brussel, Koninklijke Academie voor Nederlandse Taal- en Letterkunde, Academie van het Brussels.
- LOGIE, F. (1981), 'Ruimtelijke spreiding van de Nederlandstalige bevolking in Brussel-hoofdstad', *Taal en Sociale Integratie*, 3, 87-109.
- McRAE, K. (1986), *Conflict and Compromise in Multilingual Societies. Belgium*, Waterloo, Ontario, Laurier Press.
- SOUMOIS, F. (1987), *Dossier Tintin*, Bruxelles, Jacques Antoine.
- De Spelling van het Brussels* (1997), bijzonder nummer van *Brussels dialect*, Brussel.
- STARCK, O. et CLAESSENS, L. (1988), *Dictionnaire Marollien-Français, Français-Marollien*, Bruxelles.
- VAN LOEY, A. (1979), 'Het Brusselse Nederlands Dialect', *Taal en Sociale Integratie*, 2, 77-95.

Cet article a été publié dans 'Tintinolectes, transferts et ancrages culturels dans l'œuvre d'Hergé', *Idioma* (numéro 17, décembre 2005).

## Studiereizen Frankrijk

Verblijf 3, 4 of 5 dagen in prima *gastgezinnen* (regio Parijs of Rouen) :

- 2 leerlingen per geselecteerd gezin.
- mét of zonder Franse lessen in de voormiddag.

Ook verblijf in *hotels* (alle prijscategorieën) in gans Frankrijk.

TOS (taalopleidingen en studiereizen)  
Lorkenlaan 14 - 2560 Kessel - Licentie A5489  
0475/87 25 92

**[tos.travel@skynet.be](mailto:tos.travel@skynet.be) of [www.tostravel.be](http://www.tostravel.be)**